

Ce carnet est très simple :

Du côté gauche, vous remplissez les informations sur :
la **date**, le **type de pêche** (en barque ou depuis la berge), le **nombre de lignes utilisées** et le **mode de pêche** (CU = cuiller ; PM = poisson mort manié ; PP = poisson mort posé ; DA = dandinette ; TI = tirette ; PV = poisson vif ; RA = rapala ; LS = leurre souple ; MO = mouche ; AN = appât naturel ; AU = autre).

Mais surtout, pensez à donner la durée de la pêche ou alors l'heure de début et l'heure de fin de pêche.

A chaque sortie de pêche, utilisez une ligne par espèce capturée, pour le ou les modes de pêche pratiqués.

Du côté droit, vous donnez les indications sur les prises de brochets et/ou de sandres effectuées lors de la sortie, c'est-à-dire le **nombre de prises et leur longueur** en centimètres, en distinguant pour les captures de brochets et de sandres :

- celles inférieures à la taille légale,
- celles supérieures à la taille légale et conservées (limitées à 3 brochets et/ou sandres par jour et par pêcheur)
- celles supérieures à la taille légale et relâchées.

Concernant LE SILURE, veuillez noter les captures et la localisation précise.

N'oubliez pas de noter scrupuleusement vos bredouilles.

Les indications que vous porterez sur ce carnet nous sont utiles pour mieux connaître la richesse piscicole en carnassiers en Haute Loire et ainsi orienter les actions futures qui y seront menées (repeuplements, etc.).

Pêcheurs, la gestion piscicole vous appartient, sachez en profiter et remplissez consciencieusement votre carnet. Merci

**Renvoyer votre carnet à la Fédération des AAPPMA de la Haute-Loire
32 rue Henri Chas 43000 Le Puy-en-Velay - Tél 04.71.09.09.44**

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de Haute-Loire



**CARNET DE PECHE CARNASSIERS
- ANNÉE 2011 -**

AAPPMA de :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Age :

.....

Adresse :

.....

Profession :

.....

<i>Sortie de Pêche</i>					<i>Captures de carnassiers brochet (BRO), sandre (SAN) et silure (SIL)</i>															
<i>Année : 2011</i>					<i>Espèce capturée</i>	<i>Inférieures à la taille légale</i>					<i>Supérieures ou égales à la taille légale BRO (50 cm) ; SAN (40 cm) ; SIL</i>									
<i>Date</i>	<i>Lieu (précis)</i>	<i>Barque / berge</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>		<i>Nbre</i>	<i>Longueur en cm</i>				<i>Nbre</i>	<i>Conservées❶ (longueur en cm)</i>			<i>Nbre</i>	<i>Relâchées (longueur en cm)</i>				

❶ 3 brochets et/ou sandres maximum par jour et par pêcheur

Modes de pêche : CU = cuiller ; PM = poisson mort manié ; PP = poisson mort posé ; DA = dandinette ; TI = tirette ; PV = poisson vif ; RA = rapala ;
LS = leurre souple ; MO = mouche ; AN = appât naturel ; AU = autre